



VILLE DE UCHAUD

UCHAUD, le 30 septembre 2014

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 septembre 2014 A 19 H 55**

Date de la convocation : 23 septembre 2014

Date d'affichage : 23 septembre 2014

Présents : Le Maire, Maryan BONNET

Mesdames, Messieurs les élus : Christelle BLAIS – Christelle BOURRET – Sandrine CHARNI - Bernadette CONSTANT —  
Roselyne D'ANNA FENEYROL – Christophe DAMIEN - Jean-Louis ETTINGER - Marc GAUTIER – Claudette GRIMAL - Didier JAMMY –  
Anica MARTINEZ - Jacques NOE - Gérard Paul PERONI - Christophe PEYTAVIN – Daniel PEYTAVIN – Christian PLESSARD -  
Agnès ROY – Daniel TABUSSE – Virginie VINCENT - Gaëlle YNESTE

<i>Avaient donné procuration :</i>	<i>Absents Excusés</i>	<i>Absents non excusés</i>
- Stéphane AUDEMARD à Marc GAUTIER - Annie DOMAS à Claudette GRIMAL - Florence FERRER à Agnès ROY - Houda GUETARI à Jacques NOE - Joffrey LEON à Gérard Paul PERONI - Daniel PUJOLAS à Maryan BONNET		

Secrétaire de Séance : Sandrine CHARNI

Monsieur le Maire, ouvre la séance à 19h 55, retard sur l'horaire fixé à 19 H 15, généré par la précédente réunion.  
Il vise les procurations, constate que le quorum est atteint, et passe à l'ordre du jour comprenant un seul point.

**1 - DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- DESIGNÉ Madame Sandrine CHARNI comme secrétaire de séance parmi ses membres

**2 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESERVOIR D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, qu'un pré diagnostic du réservoir réalisé en 2007, dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable révélait un niveau d'étanchéité très insuffisant.

Suite au diagnostic général confié au CEBTP, en janvier 2014, des préconisations ont été apportées pour réhabiliter l'ouvrage et garantir une parfaite étanchéité.

Monsieur le Maire présente le dossier Avant-Projet, établi par CEREG, Maître d'œuvre de l'opération :

Les travaux comprennent la reprise générale

- De l'étanchéité de l'ouvrage,
- Revêtement d'étanchéité de la cuve,
- Etanchéité de la dalle de couverture de l'ouvrage,
- Des aménagements de sécurisation des ouvrages :

- Echelle d'accès dans la cuve réhabilitée,
- Alarme anti intrusion dans la chambre des vannes du réservoir,
- Mise en place d'une seconde pompe équipée d'un variateur de vitesse, au captage communal, permettant le by-pass du réservoir, le temps des travaux.

Le montant global de la dépense comprenant les travaux, études et divers, s'élève à 135 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après examen du dossier, à l'unanimité des présents et représentés,

**DECIDE :**

- **d'approuver** le dossier avant-projet, établi par CEREG, pour un montant de 123 460,00 €/HT soit 162 000,00 €/TTC
- **de solliciter** l'aide financière du Conseil Général du Gard et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, au taux maximal,
- **d'autoriser** le Département du Gard à percevoir pour son compte la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la verser à la commune.

**3- CESSIION DU BATIMENT DE L'ANCIENNE POLICE MUNICIPALE – PARCELLE CADASTREE AP15.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, du déclassement, en date du 19 juin 2012, de l'ancien poste de police sis rue Saint Paul qui n'était plus affecté à l'usage exclusif et direct d'un service public, et, de fait, classé dans le domaine privé de la collectivité.

Monsieur le Maire rappelle que toute cession d'un bien appartenant à la collectivité doit être précédée d'une demande d'évaluation aux services fiscaux – France DOMAINE.

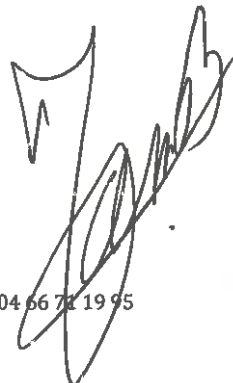
Une évaluation faite en 2011 et réitérée chaque année ; la dernière datant du 18 juillet 2014, détermine la valeur vénale actuelle du bien à 110 000 HT.

Considérant l'offre écrite d'achat présentée le 22 septembre 2014, au prix de 110 000 €, par Monsieur et Madame NOTSECK Eric, demeurant Uchaud 28 A rue du moulin d'AOURO pour la réhabilitation en habitation principale ;

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

- **APPROUVENT** la cession d'un bien appartenant au domaine privé de la commune en vertu de la délibération du 19 juin 2012 constatant son déclassement, cadastré AP15, d'une superficie initiale de 264m<sup>2</sup>, composé d'un bâtiment d'une surface de 95 m<sup>2</sup> et d'une cour, sis 3 rue saint Paul.
- **APPROUVENT** la diminution de 40 m<sup>2</sup> environ de la surface de la cour aux fins de procéder à un alignement sans que le prix de vente n'en soit modifié.
- **APPROUVENT** l'offre écrite de M et Mme NOTSECK Eric, demeurant Uchaud, 28 A rue du moulin d'AOURO, présentée au prix de 110 000 € le 22 septembre 2014.
- **AUTORISENT** le Maire à signer tout document et tout acte dressé par un notaire permettant de conclure cette cession.
- **DISENT** que les frais de transaction dus à l'agence Terre et Mer Immobilier, en vertu du mandat de vente n°92 du 15 octobre 2013 ainsi que les frais de rédaction et d'enregistrement des actes par un notaire seront supportés par les acquéreurs.
- **PRECISENT** que la recette liée à l'exécution de la présente décision sera inscrite au budget général 2014, section d'investissement.
- **RAPPELENT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux au Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, lève la séance à 20 H 07.



Am